

# **GUIDE DES RESSOURCES à destination des professionnels**

**Lutte contre les violences  
conjugales et intra-familiales**

# ÉDITO

## ARRÊTONS LES VIOLENCES

**Violences conjugales, violences sexuelles, violences sexistes au travail ou dans l'espace public, cyber-harcèlement, mariage forcé, privation de liberté...** Les violences faites aux femmes revêtent de multiples formes, jusqu'à la plus insoutenable, le féminicide, dont sont victimes entre 100 et 150 femmes par an, ces dernières années en France.

Parallèlement à la libération de la parole des femmes, la répression pénale s'est renforcée, avec, par exemple, l'infraction d'outrage sexiste en 2018, les ordonnances de protection en 2020 et de nouvelles infractions pour protéger les mineures en 2021.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, s'est engagé dans la mise en œuvre, en mars 2023, du dispositif « Où est Angela ? » concernant le harcèlement de rue et en organisant des Assises chaque année depuis 2021, à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces Assises fédèrent acteurs publics et privés autour de leur action sur le territoire de Melun Val de Seine. Lors de la 1ère édition, ils y ont exprimé le besoin d'un guide de ressources pour aider les professionnels à prendre en charge les victimes. Associations, collectivités, professionnels de la santé et du secteur paramédical, tous les acteurs susceptibles d'accueillir la parole de victimes trouvent ici un annuaire complet qui leur permet d'orienter les victimes ou de trouver les ressources nécessaires à leur prise en charge.

Nous les soutenons ainsi dans leur travail, essentiel et primordial, pour protéger les femmes du territoire contre toutes les violences.

# SOMMAIRE

## Édito

2

## Les associations et le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

5

## Les institutions locales

12

## Les hôpitaux et les pharmacies

16

## Les applications numériques et internet

18

## Les enfants en danger ou en risque de l'être

23

## Les numéros urgents

27

## Le violentomètre

30



# **LES ASSOCIATIONS ET LE CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES**

---

## Paroles de femmes Le Relais

Association de lutte contre les violences conjugales et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, elle est membre de la Fédération National Solidarité Femmes.

L'association est reconnue référente Violence Conjugale et propose, dans le sud de la Seine-et-Marne, de se déplacer au plus près des personnes victimes de violences.

Elle développe des activités en direction du public :

- Accueil et accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales.
- Permanences en commissariat et gendarmerie.
- Mise en sécurité et hébergement des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.
- Accompagnement social lié au logement.

**01 64 89 76 40** (ligne d'écoute)

Lundi 13h30-17h30 – Mardi 9h30-12h30 – Jeudi 13h30-17h30 et Vendredi 9h30-12h30

**01 64 89 76 43** (téléphone partenaire)

mise en sécurité et hébergement

27 rue de l'Étang - 77240 Vert-Saint-Denis (Sur RDV)

[antenne.senart@parolesdefemmes-lerelais.fr](mailto:antenne.senart@parolesdefemmes-lerelais.fr)



### Point d'informations juridiques

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) assure des permanences d'informations juridiques généralistes au sein des différentes structures de Seine-et-Marne.

Il assure également des permanences spécialisées pour les femmes victimes de violences conjugales au sein des commissariats de Melun, Moissy-Cramayel, Lagny-sur-Marne et à la maison de justice et du droit de Chelles.

**06 28 62 87 56**

Ligne d'information juridique permettant de joindre les juristes pour obtenir une information juridique généraliste, du lundi au vendredi de 14h à 17h, un(e) juriste vous rappelle.

**01 60 79 42 26** [www.cidff-sef.org](http://www.cidff-sef.org)  
[contact77@cidff-sef.org](mailto:contact77@cidff-sef.org)

Contact pour une prise de rendez-vous dans le cadre de l'accompagnement juridique des femmes victimes de violences conjugales.

### Lieux de permanence :

#### Melun

Tribunal judiciaire de Melun  
2 avenue du Général Leclerc 77010 Melun  
Prise de rendez-vous tous les jeudis de 14h à 17h  
au 01 60 79 42 26 - [www.cidff-sef.org](http://www.cidff-sef.org)

#### Centre social Montaigu

Maison Picot - 3 rue du Colonel Picot  
Prise de RDV au 01 64 09 30 15  
1<sup>er</sup> vendredi de 14h à 17h

#### Centre social La Boussole

2 rue Claude Bernard  
Prise de RDV au 01 64 09 72 92  
3<sup>ème</sup> jeudi de 9h à 12h

#### Le Mée-sur-Seine

Centre Social Municipal Yves Agostini  
60 avenue de la Gare 77350 Le Mée-sur-Seine  
01 64 14 26 26  
Lundi et mercredi : de 14h à 17h

#### Saint-Fargeau-Ponthierry

185 avenue Fontainebleau  
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry  
Prise de rdv au : 01 60 65 20 20  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi de 9h à 12h

#### Vaux-le-Pénil

Service social Mairie - 8 rue des Carouges  
Prise de RDV au 01 64 71 51 19  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de 9h à 12h

## Point d'accueil et d'accompagnement

Association qui défend le droit à la contraception et à l'avortement, lutte contre les violences faites aux femmes.

- Informer pour permettre le libre choix.
- Échanger pour construire les prises de conscience.
- Militer pour sensibiliser aux luttes des femmes.

N°Vert (anonyme et gratuit)

**0800 08 11 11**

Du lundi au samedi de 9h à 20h

[ivg-contraception-sexualites.org](http://ivg-contraception-sexualites.org)

**01 72 83 24 92**

[contact@planningfamilial77.fr](mailto:contact@planningfamilial77.fr)

Avenue Brossolette - 77000 Melun

Permanence sans rendez-vous les mercredis de 13h30 à 16h30.

**01 64 41 70 49**

Maison de quartier Gaston Variot ou Centre social Lucie et Raymond Aubrac - Savigny-le-Temple

Rendez-vous le mercredi de 10h à 12h

(une semaine sur deux en alternance avec les rendez-vous du vendredi au Mée-sur-Seine).

**01 64 14 26 26**

Centre social Municipal Yves Agostini  
60 allée de la gare - Le Mée-sur-Seine

Permanence et rendez-vous le vendredi après-midi de 14h à 18h.

(une semaine sur deux en alternance avec les rendez-vous du mercredi à Savigny-le-Temple).



**AVIMEJ**  
**France Victimes 77**

## Aide aux victimes et mesures judiciaires

Association AVIMEJ – France Victimes 77, conventionnée par le Ministère de la Justice et membre du réseau France Victimes, reçoit toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale. Ils proposent un accueil et un suivi personnalisés et confidentiels à tous les stades de la procédure pénale, de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation. Les juristes et psychologues de l'association accompagnent dans les démarches à entreprendre et aident à agir pour la reconnaissance des droits de la victime et sa sortie de l'isolement. Ils proposent leur aide par une information sur les droits et leur mise en œuvre, mais aussi à travers un soutien psychologique.

Le soutien psychologique offre un espace de parole afin d'évoquer la situation de victimisation et ses conséquences. Il s'adresse aux victimes directes ainsi qu'à leurs proches et peut être mis en place pour les enfants, les adolescents et les adultes. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes : entretien individuel, groupe de parole, accompagnement à l'audience ou encore débriefing collectif.

**01 75 78 80 10 ou [www.avimej.org](http://www.avimej.org)**

Pour toute demande, et pour un premier échange téléphonique afin d'envisager ce qu'il est possible de mettre en place et permanence psychologique.

**Tribunal de Melun**

2 avenue du Général Leclerc – 77000 Melun

**01 64 79 83 87**

Permanence juridique sans RDV du lundi au vendredi

**07 43 16 59 68 ou [a.orcel@avimej.org](mailto:a.orcel@avimej.org)**

Intervenante sociale Hôtel de Police Melun

## Accompagnement juridique

L'Association de Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif (ACJuSE) régie par la Loi 1901 a été créée en 1984.

L'ACJuSE est agréée par le Ministère de la Justice et elle est membre de la fédération « Citoyens et Justice ».

L'Association couvre les ressorts des Tribunaux de Melun et Fontainebleau, elle est également saisie de missions émanant du Tribunal d'Evry ou de tout autre tribunal dès lors que l'intéressé dépend géographiquement du Sud 77.

Elle répond à ce jour à diverses missions :

- L'enquête sociale rapide
- L'enquête de personnalité
- Le contrôle judiciaire (dont une spécialisation pour les violences intrafamiliales) avec suivi socio-judiciaire et psychologique
- La médiation pénale
- Les groupes de parole à destination des auteurs de violences conjugales
- Les stages de sensibilisation :
- Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants
- Stage citoyenneté
- Stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels
- Stage de lutte contre les violences conjugales
- Stage de responsabilisation parentale
- Stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes
- Stage de sensibilisation aux comportements d'imprudence susceptibles d'entraîner des feux de forêt

**01 64 09 61 72**  
**acjuse@acjuse.fr**

169 rue de la Justice 77000 Vaux-Le-Pénil  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

## Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

À l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a acté la mise en place de CPCA afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive.

Deux CPCA franciliens se sont structurés et offrent un accompagnement global et pluridisciplinaire composé d'actions de responsabilisation (stages, groupes de parole), et une prise en charge psychothérapeutique, et socio-professionnelle, pour les personnes volontaires comme les personnes orientées par l'autorité judiciaire et/ou les services pénitentiaires d'insertion et de probation.

**01 76 50 45 04**  
contact@cPCA-idf.fr  
cPCA-idf.fr

## Une entrée unique

pour les prescripteurs et les auteurs  
de violences intra-familiales

**contact@cPCA-idf.fr**  
**01 76 504 504**

# LES INSTITUTIONS LOCALES

## Conseil Départemental de l'Accès au Droit

### Accompagner, aider et orienter

Le CDAD informe les citoyens des droits et devoirs et peut les aider.

Exemple: pension alimentaire, expulsion locative, divorce, licenciement, conflits.

Le CDAD travaille avec différents professionnels (avocats, huissiers de justice, notaires).

Son aide est gratuite.

**01 64 79 81 39**

**cdad.tj-melun@justice.fr**

Tribunal Judiciaire -  
2 Avenue du Général Leclerc - 77000 Melun



## Relais d'Accès aux Droits

Le Relais d'accès aux droits (RAD) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations de chacun. Il permet d'apporter une information sur les droits et devoirs des personnes ayant des problèmes juridiques ou administratifs. Gratuites, les permanences sont confidentielles et ouvertes à tous

**01 64 52 53 57**

**rad@ville-melun.fr**

Mairie+ 2 Passage Lebarbier - 77000 MELUN  
Prise de RDV par tel ou courrier ( Lun-Mar 13h30-17h30 - Vendredi 8h30-12h15 13h30-17h30)

# Centres Communaux d'Action Sociale

**Accompagner, aider et orienter  
dans un respect total du secret professionnel**

## BOISSETTES

01 64 37 83 05  
3 place de Verdun  
77350 Boissettes

## BOISSISSE-LE-ROI

01 60 65 44 00  
1 rue du Château  
77310 Boissise-le-Roi

## DAMMARIE-LÈS-LYS

### Henri Dunant

01 64 87 44 80  
26 rue Charles de Gaulle  
77190 Dammarie-lès-Lys

## LA ROCHETTE

01 64 83 55 55  
55 Rue Rosa Bonheur  
77000 La Rochette

## LE MÉE-SUR-SEINE

01 60 56 97 20  
555 route de Boissise  
77350 Le Mée-sur-Seine

ACCOMPAGNEMENT  
ADMINISTRATIF

ACCOMPAGNEMENT  
SOCIAL  
ET PROFESSIONNEL

# Maison Départementale Des Solidarités

**Soutenir, accompagner et aider  
à l'insertion sociale et professionnelle**

Les Maisons Départementales des Solidarités apportent un soutien de proximité aux familles, aux enfants et aux jeunes.

Elles accompagnent les personnes âgées en situation de dépendance et les personnes en situation de handicap pour les aider à retrouver ou développer leur autonomie de vie.

Elles aident à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Les Maisons Départementales des Solidarités interviennent dans les divers domaines de la solidarité dont la Lutte contre les violences et la maltraitance : lutte contre les violences conjugales et protection des majeurs vulnérables.

## 01 64 10 62 40

MDS Melun Val de Seine  
750 avenue Saint-Just  
77000 Vaux-le-Pénil  
[www.rdv-solidarites.fr](http://www.rdv-solidarites.fr)

# LES HÔPITAUX ET LES PHARMACIES

## Les hôpitaux et pharmacies

### Hôpitaux

Les hôpitaux permettent aux victimes de violences de déposer plainte suite à leur passage aux urgences et dans les unités judiciaires présentes au sein des hôpitaux.

Le dépôt de plainte permet à une victime d'informer la justice qu'une infraction (fait interdit par la loi et puni d'une sanction pénale) a été commise.

Le dépôt de plainte peut se faire auprès de la Police, de la Gendarmerie ou du Procureur de la République (Magistrat à la tête du parquet ou ministère public). Il est destinataire des plaintes et signalements. Il dirige les enquêtes, décide des poursuites et veille à l'application de la loi.

Si la victime ne connaît pas l'auteur, elle doit porter plainte contre X. Si l'auteur des faits est identifié, il peut être jugé et éventuellement condamné par le tribunal. La victime doit se constituer partie civile, personne qui demande au juge chargé de la répression d'une infraction la réparation du préjudice que cette infraction lui a causée si elle souhaite obtenir réparation de son préjudice (dommages-intérêts : somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi).

### Pharmacies

En lien avec l'ordre national des pharmaciens, le Ministre de l'Intérieur a décidé de mettre en place un dispositif d'alerte de violences conjugales au sein des pharmacies

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435)

**01 81 74 17 17**

Centre hospitalier de Melun  
270 avenue Marc Jacquet  
77000 Melun

**01 60 74 10 10**

Unité Médico Judiciaire de Fontainebleau  
55, boulevard du Maréchal Joffre  
77305 Fontainebleau

# LES APPLICATIONS NUMÉRIQUES ET INTERNET

## APPLICATIONS NUMÉRIQUES ET INTERNET

**Pour une écoute, un signalement,  
un conseil ou une orientation**

### **« ALERTE 3117 »**

Application à télécharger, qui vient en aide dans les enceintes ferroviaires, après création de son profil (activer la géolocalisation afin d'être localisé) possibilité d'être mis en relation avec un opérateur ou de signaler une « alerte sécurité » - « santé assistance » - « déclarer une incivilité » - « atteintes à caractère sexuel », 7/7 jours et 24h/24h.

### **« APP.ELLES »**

Face à une urgence, un danger ou une détresse, App-Elles® vous permet d'alerter rapidement vos proches, et de contacter les services de secours, les associations et toutes les aides disponibles autour de vous.

### **« ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR »**

Plateforme internet dédiée permettant d'effectuer un signalement, de se faire aider, 24h/24h avec la possibilité d'un tchat non traçable.

### **« COMMENTONSAIME.FR »**

Utiliser le tchat de l'association « En avant toutes » à destination des jeunes et des personnes LGBT.

## « HANDSAWAY »

Application antisexisme ordinaire à télécharger, qui est consacrée à tous, pour alerter, venir en aide et témoigner. La personne peut alerter par la géolocalisation et apporter des informations pour témoigner ou donner des détails. L'agresseur et la victime restent anonymes. Connecté, en cas d'alerte à proximité, tout le monde peut intervenir et se rapprocher d'une « victime ».

## « MASECURITÉ »

Application permettant de contacter le **17**, de signaler un fait, d'avoir accès à un tchat 24h/24h, d'avoir accès à diverses thématiques liées à la sécurité, etc.

## « MONCOMMISSARIAT.fr »

Application proposant toutes les démarches non urgentes, accessibles en quelques clics dont un tchat 24h/24h permettant de signaler des faits et d'être conseillé.

## #NeRienLaisserPasser

Portail de signalement des violences sexistes et sexuelles.  
[www.interieur.gouv.fr/nerienlaisserpasser](http://www.interieur.gouv.fr/nerienlaisserpasser)

## « ORIENTATIONVIOLENCES.HUBERTINES.FR »

Le Centre Hubertine Auclert est un organisme associé à la Région Île-de-France (Association Loi 1901) et est le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes.

Le but est de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et contre les violences faites aux femmes.

## Lutte contre le passage à l'acte et la récidive

### 08 019 019 11

Numéro national pour les auteurs de violences conjugales « Ne frappez pas » pour les hommes violents (du lundi au dimanche de 9h à 19h).

## « WWW.MEMO-DE-VIE.ORG »

Mémo de Vie est une plateforme en ligne gratuite et sécurisée pour sauvegarder témoignages, récits de vie, documents officiels et médias et accéder à des ressources clefs selon sa situation. Pour les personnes qui vivent des violences, des situations difficiles au sein de leur couple, de leur famille, au travail, dans leur entourage, à l'école... ainsi que pour leurs proches.

Avec Mémo de Vie, vous pouvez garder une trace de votre vécu grâce au journal, en enregistrant des événements et en les illustrant avec des médias (photos, vidéos, audios...).

Vous pouvez stocker vos documents officiels et vos fichiers dans l'espace sécurisé et y accéder depuis n'importe quel appareil. Grâce à la bibliothèque et les contacts utiles, vous pouvez accéder à des ressources et des contacts adaptés à vos besoins et à votre situation.



# LES ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ÊTRE

# Enfants en danger ou en risque de l'être

La loi sur la protection de l'enfance de 2007, complétée par la réforme de mars 2016, considère qu'un enfant est en danger ou risque de l'être si ses besoins fondamentaux ne sont pas garantis, c'est-à-dire si sa santé, sa sécurité, sa moralité ou son développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromis.

Est considéré comme « enfant en danger », toute personne de moins de 21 ans exigeant une mesure de protection administrative (intervention de l'Aide sociale à l'enfance, ASE) ou judiciaire.

Pour protéger les mineurs, deux dispositifs existent. On les regroupe sous l'appellation « protection de l'enfance ». La protection de l'enfance comprend donc l'« Aide Sociale à l'Enfance » (ASE) et la « Protection Judiciaire de la Jeunesse » (PJJ).

## Deux profils se distinguent :

- Enfants maltraités : ils sont victimes de violences physiques, d'abus sexuels, de violences psychologiques ou de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur leur développement psychique et physique.
- Enfants en risque : leurs conditions d'existence risquent de compromettre leur santé, leur sécurité, leur éducation, leur équilibre, leur moralité ou leur entretien, sans pour autant être maltraités.

**119**

Ce numéro gratuit est tenu par le « Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger » (SNATED).

**01 64 14 77 44**

Ce numéro est tenu par la « Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département » (CRIP) qui centralise et coordonne le traitement des signalements.

**crip77@departement77.fr**

## L'action du Département contre les maltraitances chez les enfants

La Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département (CRIP) centralise et organise le recueil, le traitement et l'évaluation de l'ensemble des informations préoccupantes qui lui sont adressées. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire avec un pôle technique et un pôle administratif.

### La CRIP assure 3 missions principales :

- Centralisation des informations préoccupantes : elle constitue à ce titre l'interface entre les services du Département (Maison Départementale des Solidarités) et les différents partenaires. Elle assure également le lien avec les juridictions, principalement avec le parquet, dont elle est l'interlocuteur privilégié.
- Garantie des procédures et des délais : la CRIP s'engage à traiter l'information préoccupante dans le délai réglementaire de 3 mois.
- Ressources, conseil, orientation et expertise : elle transmet des informations et anime notamment des formations sur le dispositif de protection de l'enfance et sur le circuit des informations préoccupantes pour les professionnels intervenant auprès des enfants.

L'information reçue à la CRIP est enregistrée et un accusé de réception est adressé au signalant. Par la suite, elle transmet l'information préoccupante aux services sociaux départementaux du domicile de l'enfant pour évaluation. Un signalement peut aussi être directement effectué auprès du procureur de la République si les éléments de dangers relèvent de son champ de compétence.

[www.seine-et-marne.fr/fr/enfant-en-danger-ou-en-risque-de-danger](http://www.seine-et-marne.fr/fr/enfant-en-danger-ou-en-risque-de-danger)



**GIP Enfance en Danger**



Scannez-moi !



## Le chêne et ses racines

PRISE EN CHARGE  
DES ENFANTS

**Association proposant plusieurs services d'accueil**

### **Espace de Rencontre faisant suite à l'ordonnance d'un Juge aux Affaires Familiales**

L'objectif principal est de maintenir ou de restaurer au profit de l'enfant la relation personnelle avec un parent non-hébergeant.

### **Espace de Rencontre faisant suite à l'ordonnance d'un Juge pour Enfant**

L'objectif principal est de maintenir ou de restaurer, au profit de l'enfant, la relation personnelle avec ses parents et aider ceux-ci à apprendre ou à réapprendre une pratique parentale adaptée.

### **Espace de Rencontre faisant suite à la demande spontanée d'une famille**

L'objectif principal est de prévenir la souffrance psychique des familles qui ne sont pas judicarisées mais en situation conflictuelle. Ces familles peuvent de leur propre initiative solliciter les services de l'Espace de Rencontre.

### **Soutien à la Parentalité**

L'objectif principal est de soutenir les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle au quotidien vis-à-vis de leurs enfants.

### **Café Rencontre des parents**

Offrir un espace de parole où les parents partagent leur expérience et leurs questionnements sur la fonction parentale qu'ils occupent.

**06 95 60 52 21**

5 place Praslin, 77000 Melun

[lechene77familles@gmail.com](mailto:lechene77familles@gmail.com)

# LES NUMÉROS URGENTS

# Les numéros urgents

**3919**

## Violences

Pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harclements...  
L'appel est anonyme : il ne figure pas sur les factures de téléphone.

**18 ou 112**

## Sapeurs- Pompiers

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

**112**

## Numéro d'appel d'urgence européenne

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

**17 ou 112**

## Police secours et gendarmerie

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

**114**

## Numéro d'urgence pour personnes ayant des difficultés pour parler ou entendre

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours.

Numéro accessible par fax ou sms.

**15**

## Le service d'aide médical urgent - SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soin.

## Gendarmerie

**01 64 71 71 63**

## Police Nationale – Commissariat de Police

**01 64 79 41 00**  
**01 70 29 31 60**  
**01 60 56 67 77**

Dammarie-lès-Lys  
Le Mée-sur-Seine  
Melun

## Police municipale

**01 60 65 44 00**  
**07 61 27 50 46**  
**06 16 99 14 01**  
**01 64 09 41 87**  
**01 64 52 74 18**  
**06 37 62 32 44**  
**01 85 86 03 05**  
**01 64 71 91 60**

Boissise-le-Roi (mairie)  
Dammarie-lès-Lys  
La Rochette  
Le Mée-sur-Seine  
Melun  
Pringy  
Saint-Fargeau-Ponthierry  
Vaux-le-Pénil

**115**

## Hébergement d'urgence

Si vous êtes une personne ou une famille recherchant des informations ou rencontrant des difficultés sociales telles que l'absence ou la perte de logement, des violences conjugales...

**119**

## Allô enfance maltraitée

Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche ou élargie, voisins, communauté éducative...

# Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.

# LE VIOLENTOMÈTRE



\* En anonyme

★ îledeFrance

APPELEZ LE  
**3919**  
Appel anonyme et gratuit.





**Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine**

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187  
77198 Dammarie-lès-Lys CEDEX

**01 64 79 25 25**

**[www.melunvaldeseine.fr](http://www.melunvaldeseine.fr)**



**AggloMelunValdeSeine**